

Décret SMAD : 1,2 à 1,5 Md€ de ressources supplémentaires pour la production d'ici 2023

Ainsi que *Le Figaro* l'a révélé, Netflix a déposé le 24 août un recours contre le décret SMAD du 22 juin, entré en vigueur le 1^{er} juillet. Dans le courrier que le groupe a adressé à la ministre de la Culture, celui-ci pointe, d'après *Le Figaro*, les contreparties qui auraient dû accompagner sa mise à contribution pour le financement de la production : réforme de la chronologie des médias, et possibilité pour les producteurs qui travaillent pour la plateforme d'accéder au Compte de soutien du CNC. Sur le 2^e point qui avait également été relevé par la Commission européenne « *le CNC serait prêt à le faire rapidement* ». NPA Conseil, de son côté, s'est attaché à évaluer les montants que l'application du décret SMAD pourrait générer, dès 2021 et pour les trois années suivantes.

Veillez utiliser le formulaire pour vous connecter

Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Se connecter